



Décembre 2005

Mensuel des  
Amis de Bousval

## Editorial

### La solitude ... peut être vaincue par le lien social

“Les Amis de Bousval” préparent leurs projets pour l’année 2006.

Comme évoqué dans l’article du mois dernier sur l’échange des plantes, nous souhaitons faire ensemble des choses simples, pas de grands événements mais des activités qui nous rapprochent, que nous pouvons aisément créer ici dans notre village, avec votre collaboration.

Lors de notre visite à Breendonk le 13 novembre dernier, Lucien Léonard a simplement lu, devant le mur des fusillés, les noms des Bousvaliens passés par ce camp durant la guerre, il y a plus de soixante ans.

Notre volonté de *vivre ensemble* est prise en étau entre la poussée individualiste d’un côté et la tendance du repli communautaire. Tout le problème, à vrai dire le problème central de la modernité, sera dès lors de savoir comment inventer un nouveau « nous » capable de faire tenir ensemble les individus tout en respectant les « je » dans leur liberté. Comment entretenir ou restaurer du lien social au sein de sociétés fondées sur la souveraineté de l’individu dans un contexte marqué par l’érosion croissante des institutions traditionnelles comme la famille, le territoire ou la religion ?

Ainsi c’est par un programme de proximité, de découverte de notre village que nous souhaitons participer à « fabriquer » du lien social, à chasser la solitude, le mal du siècle.

Vous avez des idées ? Communiquez-les nous !

POL

*Communiquez-nous avant le 10 décembre  
vos annonces non commerciales, vos suggestions et  
vos articles pour les mois de janvier et suivants*

Par courrier : à l’adresse du Cercle - voir  
ci-dessous

Par courriel : [bousval@swing.be](mailto:bousval@swing.be)

Par téléphone : 067.77.19.11 ou 010.61.36.78

Bienvenue à la prochaine réunion de notre Cercle  
Mardi 6 décembre 2005 à 20 h 15  
Salle Bézipont à Noirhat (derrière la chapelle)

## Au gré des pages suivantes

<b>Ce qu’ils font près de chez nous (suite).....</b>	<b>2</b>
La Dyle, une autoroute à poissons ? .....	2
<b>Mobilité .....</b>	<b>2</b>
Mobilité, sécurité et convivialité ? .....	2
<b>Activités et manifestations à Bousval .....</b>	<b>3</b>
<b>Un peu d’histoire .....</b>	<b>4</b>
Le château de La Motte en 1915 .....	4

## Prochaines activités du Cercle

### Conférence sur l’avenir de l’urbanisme à Bousval

Dans l’éditorial du “Bousvalien” du mois de novembre, nous avons donné un aperçu des questions que le sujet suscite. Nous sommes persuadés que cette conférence intéressera beaucoup d’entre vous.

**Nous vous attendons le samedi 10 décembre  
à 14 h 30 à la salle de Bézipont derrière la  
chapelle de Noirhat.**

**Infos : Paul Olbrechts 067.78.08.42 (le soir)**

## Ce qu’ils font près de chez nous

### La Dyle

La Dyle, et l’aménagement de la ligne 141, sont les deux superbes projets pour l’avenir de nos vallées.

Vous avez reçu dans votre boîte aux lettres le document intitulé « LA DYLE », rédigé par le Contrat de rivière Dyle qui a pour but de préserver, restaurer et **valoriser les cours d’eau**. Il faut lire ce document attentivement et surtout le faire lire par vos enfants car c’est un projet à long terme.

Si on s’éloigne de la station d’épuration de Ways, la qualité de l’eau devient mauvaise. Il faut demander à nos responsables politiques quid de l’avancement de l’épuration pour Baisy sur la Falise, Bousval centre, et la vallée de la Cala. Par ailleurs, au sujet des affluents de la Dyle à Bousval, signalés sur la carte; il faut préciser que le Ry Vandernoot partait anciennement au pied de la ferme de La Baillerie et par la rue du Grand Arbre arrivait au Château. Il n’existe plus; il a été capté. De même que le Ry d’Hayette partait de l’arrière de la ferme de Laloux pour se jeter dans la Dyle. Il a été canalisé lors des travaux de construction du viaduc et de la route N25.

Par contre, on pourrait rajouter le Ry Chot (Arichot). Depuis l'abandon du captage au pied de la chapelle Arichot, il y a plus de dix ans, un filet d'eau continu coule de la source jusqu'à l'orée du bois Goffaux. Il suit l'assiette du sentier N° 77 pour se jeter dans un avaloir, rue du Château. Le captage décidé en 1912 a été réalisé entre 1915 et 1919 (construction du réservoir de Saint Donat). Pour mémoire ce captage alimentait le centre du village et a du être abandonné car le taux de nitrates était trop élevé.

De nouveaux panneaux indicateurs nous rappelleront le nom de ces cours d'eau.

La dernière page du dépliant nous invite à suivre des conseils pour protéger notre rivière.

Des feuillets d'information concernant les **rivières environnantes** (Ry d'Hez, Thyle, Cala et Dyle aval) sont également disponibles sur simple demande au **Contrat de rivière Dyle et affluents** (010.62.10.53).

POL

oooooooooooooooooooo

### La Dyle, une autoroute à poissons ?

Dans la dernière édition du « Bousvalien », nous avons pu lire que des travaux de stabilisation des berges de la Dyle avaient été effectués à Noirhat par les services de la Région wallonne, avec terrassement, pose d'enrochements et de gabions. En fait, une « artificiellisation » de la rivière ou banalisation du biotope.

Une fois de plus, les hommes ont « puni » la rivière : si celle-ci déborde parfois et érode les berges, ce n'est là qu'un phénomène naturel dû le plus souvent à la pression des activités humaines. Les hommes se sont appropriés le lit majeur, y construisant routes et maisons. En outre, l'imperméabilisation des sols (asphaltage, constructions diverses...), la politique du "tout à la rivière" et les pratiques agricoles modernes ont accéléré le processus. Les crues sont de plus en plus soudaines et même parfois violentes.

Le Contrat de Rivière Dyle et Affluents a mis ces phénomènes en relief il y a peu, recommandant une approche beaucoup plus écologique de la rivière ce qui, à première vue, a été peu le cas lors des travaux entrepris à Noirhat. La rivière n'est pas statique, c'est un élément dynamique qui mérite le respect.

Pendant que certains semblent détruire, d'autres construisent. Saluons ici la création récente de deux stations d'épuration en Haute-Dyle (Houtain-le-Val et Ways) qui apportent une certaine amélioration de la qualité moyenne des eaux de notre rivière. Quant à la Fédération des Pêcheurs du Bassin de la Dyle ASBL, elle a naguère pris le taureau par les cornes et - en accord avec la Division Nature et Forêts de la Région wallonne - a procédé à la réintroduction de poissons d'espèces indigènes (celles qui autrefois peuplaient la Dyle), notamment sur le parcours de Noirhat ! C'est ainsi que plus de cent kilos de juvéniles des espèces

gardon, rotengle, chevaine, brème, goujon, perche et tanche (en tout environ 6.000 sujets) ont été déversés entre Thy et Court-Saint-Etienne pour « réensemencer » la Dyle. Quel sera l'avenir de ces poissonnets si l'homme transforme leur habitat en une sorte d' « autoroute à poissons » ?

Noël-Hubert Balzat

## Mobilité

### Mobilité, sécurité, et convivialité...

Du nouveau en matière de circulation routière vient d'apparaître dans le centre du village de Bousval.

« Enfin », serait-on légitimement tentés de soupirer, tant cet épineux problème de sécurité publique méritait une attention urgente autant que des mesures concrètes et appropriées. Applaudissons cet effort soudain de la part des autorités communales, pour avoir doté la traversée de notre entité du minimum d'équipements qui lui faisait cruellement défaut depuis belle lurette. A l'instar d'autres habitants du grand Genappe, comme nos proches voisins de Ways notamment, nous aurons donc vu s'installer ces derniers mois l'un ou l'autre radar fixe « préventif ». De même, de nouvelles dispositions ont été prises aux abords des deux écoles, par l'érection de panneaux de signalisation limitant la vitesse à ces fameux 30 kilomètres à l'heure qu'une actualité récente en matière de faits divers dramatiques avait justement mis en avant à la rentrée scolaire. Dans le même ordre d'idées, de futures campagnes de sensibilisation sont annoncées, avec pour objectif la sécurité routière, entre autres par la lutte contre les vitesses « excessives » ou « inadaptées », en particulier par l'intensification des contrôles radars répressifs.

Dans de telles conditions, on aurait presque mauvaise conscience de faire la fine bouche !

*Et pourtant*, il paraît opportun de rappeler, d'une part, que cette récente initiative de la « zone 30 » n'était pour la Commune qu'une mise en conformité du réseau de voiries avec les directives d'un Arrêté Royal du 26 avril 2004 qui imposait une telle transformation à effet le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

D'autre part, la question se pose de savoir dans quelle mesure cette évolution notable ne risque-t-elle pas de (ne) rester dans la pratique (qu')au stade d'une « régularisation » formelle, légale ? Sans vouloir s'engager dans l'éternel débat entre les mérites respectifs du « préventif » et du « répressif », force est de constater que ce genre de dispositifs a prouvé dans le passé qu'il atteignait très vite ses limites et il y a même tout lieu de craindre qu'une modération effective et prolongée de la vitesse pratiquée dans le centre de Bousval restera, ou redeviendra très rapidement, pure lettre morte...

Certes, ces nouveaux panneaux indicateurs de vitesse ont un avantage indéniable : tout conducteur quel qu'il soit, sans exception aucune, s'est aperçu un jour ou l'autre de ne pas avoir été conscient de l'allure réelle à laquelle il traversait un village. Ces avertissements lumineux ont donc le mérite d'inciter à la prudence, en

**Activités et manifestations à Bousval ...***A vos agendas pour les prochains mois !***Décembre**

- 10 **Conférence sur l'avenir de l'urbanisme à Bousval**  
Salle de Bézipont - 14 h 30  
Les Amis de Bousval  
067.78.08.42 (le soir)
- 10 **Amnesty International**  
Allumez vos bougies !
- 17 **Collecte de sang - Croix Rouge**  
Ecole communale - de 17 h à 19 h 30  
Centre de transfusion sanguine du Brabant-Hainaut  
0800.92.245 - [www.transfusion.be](http://www.transfusion.be) »
- 17 **Conférence de "Nature & Progrès"**  
"Les plantes médicinales" par Ph. Gason  
Salle Bézipont (derrière la chapelle de Noirhat) - 14 h  
Réservation non-obligatoire - PAF 2,50 €  
010.61.36.68

**Janvier**

- 21 **Conférence de "Nature & Progrès"**  
"L'éco-consommation : comment économiser l'énergie chez soi" par le Bureau Conseil d'Eco-consommation d'Ottignies  
Salle Bézipont (derrière la chapelle de Noirhat) - 14 h  
Réservation non-obligatoire - PAF 2,50 €  
010.61.36.68



*Nous vous souhaitons un Joyeux Noël  
et une très Bonne Année 2006*

vous amenant presque « naturellement » à lever le pied jusqu'à un seuil plus raisonnable, avec en prime un petit message de remerciement.

Ces panneaux sont-ils suffisants ? Ne convient-il pas d'envisager des sanctions financières liées à des « flashages » qui produiront leur effet tant que ces contrôles seront fréquents et non pas occasionnels.

Il suffit à cet égard d'observer fût-ce quelques minutes la circulation actuelle sur l'avenue des Combattants pour s'en faire la conviction profonde.

Cette problématique ne date vraiment pas d'hier. Déjà, par son « *Mémoire à l'attention des candidats aux élections communales* » publié dans de très anciens « *Bousvalien* », le cercle des Amis de Bousval avait transmis aux intéressés la demande expresse d'une « *lutte contre la vitesse de circulation au centre du village, par une application stricte des 60 Km/h et bientôt des 30 Km/h* ». Oui, vous avez bien lu, il n'y a pas d'erreur, car c'était à l'occasion d'élections précédentes, celles du ... 10 octobre 1982 ! Cette préoccupation allait d'ailleurs être régulièrement renouvelée par cette même association, en prévision des élections communales suivantes, celles du 9 octobre 1988, puis réitérée pour celles qui se tinrent le 9 octobre 1994, à cette nuance près qu'il allait être ajouté un souhait supplémentaire, celui d'un « *aménagement routier ad hoc* ».

On sait ce qu'il (n') en a (jamais) été.

Pour rappel, il suffirait de souligner que la seule transformation notable de la traversée du centre de Bousval fut l'éclairage adéquat du passage piétonnier de l'Avenue des Combattants, celui situé à hauteur de la « *Place de la Gare* », endroit fréquenté pour de multiples raisons, scolaires, festives ou autres. Mais encore faut-il souligner que ce ne fut qu'à la demande expresse, verbale et écrite, et même sur l'insistance plusieurs fois renouvelée de l'Association des Parents de l'Ecole Communale...

Je crois me souvenir aussi qu'au milieu des années nonante, les autorités avaient présenté un soir, dans le réfectoire de l'école communale et à grands renforts de graphiques, un nouveau projet de sécurité, une sorte de schéma de circulation. Des plans de l'entité furent même à cette occasion exhibés, sur lesquels avaient été indiqués en couleur rouge des axes jugés « sensibles » qui nécessitaient des mesures urgentes : Avenue des Combattants, Rue du Point du Jour, et d'autres encore que j'ai oubliés.

Mais de cet alléchant projet, personne n'entendit plus jamais parler ! Il portait d'ailleurs un nom à rallonge, tellement ronflant que c'est sans doute la raison pour laquelle il dort vraisemblablement dans un quelconque tiroir de l'Administration, communale ou autre...

Dès lors, quelle que soit l'actuelle « bonne volonté » politique affichée par les autorités en matière de sécurité routière, surtout en cette période préélectorale, le message général que l'on pourrait d'ores et déjà leur adresser en ce qui concerne la traversée du village de Bousval ne peut être à l'heure actuelle qu'une mention : « *Peut mieux faire* » voire « *Insuffisant* ».

Il ressort en effet de la récente enquête publiée par l'association Test Achats dans l'édition de septembre 2005 qu'en matière de réduction de la vitesse, outre les radars préventifs et les plaques de signalisation du « 30 à l'heure », rien ne remplacera jamais en termes d'efficacité une transformation concrète et visible de la voirie : « *Pour tirer tous les avantages d'une telle zone, il faut évidemment qu'elle soit aménagée de façon à ce que la limitation soit effectivement respectée. Une longue rue toute droite sans aménagements pour limiter la vitesse ne restera qu'une zone 30 théorique. D'autres infrastructures sont nécessaires, notamment des rétrécissements de la voie, des casse-vitesse, des chicanes (...)* Comme trop souvent constaté, rien ne sert d'imposer des panneaux de limitation de vitesse sans concevoir et aménager les infrastructures pour forcer les automobilistes à réellement ralentir ».

En l'absence de telles modifications significatives, il y a fort à parier que l'on aura encore longtemps à subir, entre autres, toutes les pétarades indésirables de ces grosses cylindrées qui traversent fréquemment notre village en donnant l'impression aux malheureux résidents que leurs conducteurs confondent l'axe routier qui relie Genappe à Court-Saint-Etienne avec une extension du circuit de Francorchamps. Car en matière de vitesse, la problématique de la sécurité va de pair avec celle de la convivialité, celle que ne semblent pas connaître tous ceux qui passent « à fond la caisse », en se moquant éperdument de la tranquillité de votre promenade, de votre jardinage du week-end, ou de la quiétude de votre sieste sur la terrasse.

Si la quasi « devise » du Cercle des Amis de notre localité est que l'on « *n'habite pas Bousval par hasard* », peut-être devrait-on ajouter qu'il faudrait tout mettre en oeuvre pour que l'on continue à y rester « *par plaisir* »...

Dominique VANESPEN

s'accroît jusqu'à pincer le cœur si, par quelque interstice des palissades dont on a bouché les portes et les fenêtres, on pénètre à l'intérieur du château. Là, tout est dans un désordre et un abandon inexprimables.



CHATEAU DE LA MOTTE  
Demeure seigneuriale du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, ruinée sous la Révolution

Il est évident que l'on a tout barricadé au lendemain même du pillage et de l'incendie, et le visiteur surpris peut se figurer que le désastre est d'hier. Les murs sont encore noircis par la fumée et, parmi de belles boiseries délicatement sculptées dans le style de Louis XV, gisent des amas de décombres, des tas de plâtras, des morceaux de bois à demi consumés. Il y a quelques années on y voyait encore des fragments de meubles que les pillards n'avaient pas voulu emporter. Quand on montait au premier étage par un escalier tout branlant et privé de sa rampe, l'impression de désolation augmentait encore. Dans ces vastes chambres où l'on voyait la trace des tentures et des jolies décorations « rococo » et que seuls les corbeaux et les souris habitaient depuis cent ans, on se figurait si aisément l'existence souriante et retirée de quelque philosophe, de quelque « homme sensible » de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'on ne pouvait s'empêcher de fredonner mélancoliquement quelques-uns de ces refrains fanés qui évoquent aujourd'hui au plus ignorant des hommes du monde la grâce languide de l'ancien régime expirant.

Les propriétaires actuels de cette ruine, jugeant sans doute une restauration impossible ou trop coûteuse, ont fait enlever récemment ce qui restait à La Motte de boiseries sculptées, et l'intérieur du château, dévasté méthodiquement par les ouvriers, n'a plus rien de cette désolation poignante qu'on y trouvait autrefois, mais le site n'en garde pas moins son charme agréable et mélancolique.... »

<sup>1</sup> NdlR - voir Larousse : gros buisson touffu où se réfugie le gibier

## Un peu d'histoire

### Le château de La Motte en 1915

Une aimable lectrice, Madame Colette Grégoire, nous a fait parvenir un extrait d'un très beau livre intitulé

**La Belgique illustrée**  
**Editions Larousse (1915)**  
**par Dumont-Wilden**  
**Préface : Emile Verhaeren**

Au chapitre consacré au Brabant, on y traite sous un même intitulé des ruines de l'Abbaye de Villers et des ruines du Château de La Motte et notre lectrice de s'étonner qu'on ait attaché une telle importance aux ruines de ce dernier dans un livre consacré à la Belgique entière.

Nous vous livrons cet extrait ci-dessous :

«...Le flâneur d'imagination sera peut-être plus profondément ému cependant par une autre ruine moins fameuse et toute voisine de Villers, les ruines du château de La Motte. Cette charmante demeure seigneuriale, qui datait probablement du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, fut pillée et incendiée par une des mêmes bandes qui commencèrent la destruction de Villers. Elle s'élève dans un fort beau lieu. La cour d'honneur s'ouvre sur une étoile d'où trois allées de hêtres magnifiques partent vers Villers, vers Bousval, vers Court-Saint-Etienne. De l'autre côté les jardins occupent le sommet d'une colline au pied de laquelle se blottissent les maisons du village.

Ces jardins sont délicieux ; les rosiers, les lilas, les chèvrefeuilles et les glycines poussent à l'abandon, transformant les bosquets en halliers<sup>1</sup>, les charmilles en grottes de verdure, ornant de guirlandes imprévues les statues brisées et les balustrades en ruine. La mélancolie des fêtes interrompues et des folies mortes plane sur tout cela ; dans le jardin, parmi la gaieté des chants d'oiseaux, elle reste douce et comme attendrie ; elle

*La bibliothèque de Bousval vous accueille  
le mercredi de 14 h 30 à 16 h 20  
le samedi de 10 h à 12 h  
avenue des Combattants 47 à 1470 Bousval  
Bibliothécaire : Madame Claudine Robert*